

COMMISSION DES OFFICIELS

Mardi 05 Avril - visioconférence

Présents : Michaël JOUSSE, Daniel JOSIEN, Michèle MONACHON, Benjamin RIBERON, Pierre GUILLON, Yolande JERINTHE, Georges MOUY, Olivier BARDOT, Jean-Claude MARIE, Martine GUILLON

Invités : Katy RICHARD (63), Patrick RICHARD (69), Vincent GUARNERI (42), Michel CLAIRE (03, CSO AURA), Elodie DELATTRE (03), Béatrice PFAENDER (69, vice-présidente Ligue), Fernand GIVAUDAN (03), Philippe AUZEIL (07/26), Isabelle RACAT (03, CRR), Sylvia GRAND-CLEMENT (01), François SIMON (07/26)

L'objectif de cette réunion est de cadrer, clarifier et harmoniser le processus de certification pratique des officiels (spécialités stade) sur l'ensemble de la ligue. Pour cela les représentants des comités départementaux (président de COT et président de comités) ont été invités.

Début de la réunion : 20h

1. Considérations communes à tous les niveaux

Dans une optique de cohérence pédagogique, la certification pratique arrive en fin de cursus de formation des officiels, ce qui signifie que les modules théoriques doivent être validés avant la fin de certification pratique. Conserver cette logique de formation théorique (modules) puis formation pratique (certification) permet en outre de faciliter la gestion administrative.

Depuis quelques mois, la totalité des demandes de qualification sont validées par l'unité pédagogique de l'OFA. Cette unité pédagogique ne se réunissant qu'une fois par mois, le délai entre la transmission de la demande et la validation peut être de plusieurs semaines (rappel : une qualification en statut « demandée » dans le SI-FFA n'est pas visible dans le DEO). Dans ce processus toutes les demandes doivent être réalisées par le référent régional du domaine jury (Michaël JOUSSE pour la ligue AURA), y compris pour les qualifications de niveau assistant.

Il est rappelé que sur les compétitions régionales, on admettra dans le quota jury d'un club un officiel en formation s'il n'est pas le seul juge de son club. Dit autrement, un club ne peut pas fournir uniquement un juge en formation. Il nous faut en effet assurer un fonctionnement serein de la compétition (voir livret des compétitions). Il est également rappelé que dans Logica, il est important de noter dans le sous-domaine s'il s'agit d'un juge en formation ou d'un jeune juge.

2. Certification niveau juge assistant

Dans l'esprit de la définition du diplôme, un juge assistant n'a pas vocation à juger, c'est-à-dire à prendre des décisions. C'est pourquoi il n'est pas demandé de connaissances réglementaires dans les critères d'évaluation pratiques.

Bien que les critères définis par l'OFA soit très généraux, la COT AURA donne un certain nombre de recommandations minimales. Tout d'abord un minimum de 2 compétitions formation/évaluation est demandé. Ceci permet de faire coïncider le principe du tutorat avec celui de l'évaluation. Plusieurs

rôles sont également indiqués comme importants pour le niveau assistant (savoir mesurer par exemple).

Une fiche de suivi regroupant l'ensemble des points évoqués précédemment est soumise aux comités qui sont invités à l'utiliser (et faire des remarques s'il y a des ajustements à faire dessus).

Les tuteurs-évaluateurs posséderont une qualification de niveau 2 au minimum (juge ou juge régional) dans la spécialité.

Le suivi et la gestion des tuteurs-évaluateurs sont assurés par les comités départementaux. Une fois complétée les fiches de suivi sont à transmettre à Michaël JOUSSE qui fera la transmission via SI-FFA.

Une discussion s'engage autour des attentes des tuteurs et évaluateurs. Il en ressort qu'il est important de bien distinguer les attentes de l'OFA mentionner sur la fiche d'évaluation et la stimulation qui doit être apportée aux candidats. Il en découle que le suivi du tutorat et l'évaluation sont à décorréliser (le tuteur et l'évaluateur pouvant en outre être différent). Il est surtout important que les tuteurs soient attentifs au profil du stagiaire pour bien expliquer, adapter le niveau des contenus apportés et avancer au rythme du stagiaire (certains personnes vont être friandes de connaissance quand d'autres ont besoin de temps pour assimiler les tâches une à une).

3. Certifications niveau juge

Pour le niveau juge, toutes les compétitions sont éligibles, y compris de niveau départemental. Néanmoins le programme doit être suffisant pour avoir suffisamment d'éléments d'évaluation.

En fonction de la nature de la compétition et de l'expérience du candidat une ou plusieurs compétitions seront nécessaires à l'évaluation. Le principe des évaluations partielles (ie évaluations sur plusieurs compétitions) pourra donc être utilisé.

Les évaluateurs seront approuvés par la COT de la Ligue. Ils seront de préférence des officiels ayant de préférence une qualification de niveau 3 et dans la mesure du possible d'un club différent du stagiaire (les échanges sont souvent pédagogiquement plus intéressants lorsque le formateur/évaluateur connaît moins le stagiaire).

Il est indispensable que les candidats se signalent en amont de la compétition soit via le formulaire disponible sur le site de la ligue soit en envoyant un mail à Daniel JOSIEN et Michaël JOUSSE. Daniel s'occupera de faire l'interface entre les stagiaires, les évaluateurs et les directeurs de réunion.

Les fiches d'évaluations seront à transmettre à Michaël JOUSSE au fur et à mesure (donc y compris pour une évaluation partielle) pour le suivi et la transmission à l'OFA via SI-FFA.

4. Certification niveau chef juge

Pour le niveau chef juge, seules les compétitions de niveau régionales sont éligibles. Les compétitions de zone sont considérées comme de niveau régional.

Le principe de fonctionnement est identique à celui du niveau juge.

5. Les jeunes juges

La gestion des jeunes juges relève de la commission des jeunes, néanmoins comme ils interagissent avec les officiels « adultes », quelques points de rappel s'imposent.

Tout d'abord, rappel des étapes de nomination :

- Jeune Juge Départemental (JJD) : QCM (vrai/faux) + 3 compétitions dans 3 spécialités différentes (sauts, course, lancers) → il n'est pas spécialisé
- Jeune Juge Régional (JJR) : 2 compétitions formatives dans la spécialité choisie puis évaluation sur une compétition régionale (examen écrit + mise en situation)
La demande d'évaluation est à faire auprès de Martine GUILLON & Jean-Pierre BAGRIOT & Michaël JOUSSE avant la compétition.
- Jeune Juge Fédéral (JJF) : Examen lors des compétitions nationales jeunes. Inscription par Martine GUILLON.

Les jeunes juges interviennent dans le jury et remplissent les mêmes fonctions. Il est important de les intégrer pleinement dans les jurys, en les faisant pratiquer sur tous les postes. Ils demandent néanmoins un accompagnement notamment pour les rassurer vis-à-vis d'athlètes plus âgés.

Les formateurs des jeunes juges doivent posséder une qualification de niveau au moins 2 (décision de la CNJ). Par ailleurs, il est conseillé de séparer les formations jeunes juges et adulte, notamment parce que le vocabulaire utilisé n'est pas exactement le même.

Pour rappel, il existe une passerelle entre l'UNSS/UGSEL et la FFA. Pour que la qualification d'un jeune officiel soit reconnu au sein de la FFA, il suffit que le jeune officie sur 2 compétitions de la FFA et de fournir la copie de la licence scolaire (avec la qualification) à Martine GUILLON.

En passant cadet :

- Un jeune juge régional obtient automatiquement l'équivalence de juge assistant de la spécialité dès lors que le module « M001 Responsabilité & éthique » est validé.
- Un jeune juge fédéral obtient automatiquement l'équivalence de juge de la spécialité dès lors que les modules « M001 Responsabilité & éthique » et « M311 Prise de responsabilité du jeune juge » sont validés. Ce dernier consiste uniquement en une évaluation de terrain sur une compétition. Pour la validation du module M311 une demande doit être formulée auprès de la COT comme pour les certifications de juge.

Fin de la réunion : 21h45

Michaël JOUSSE

